

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00152 Numéro SIREN : 448 170 001 Nom ou dénomination : @ COM. EXPERTISE LIMOUSIN

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 2013

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	470 000		470 000	470 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.	1 789	1 789		
	Autres immobilisations corporelles	49 122	48 425	697	4 441
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	8 602		8 602	8 602
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	529 513	50 214	479 299	483 043
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	519		519	1 144
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	189 601	20 21	169 390	175 381
	Autres créances	40 312		40 312	28 360
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				250 000
	DISPONIBILITES	338 311		338 311	308 552
	Charges constatées d'avance	25 056		25 056	14 134
	TOTAL (III)	593 799	20 211	573 588	777 571
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 123 312	70 425	1 052 887	1 260 613

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	400 000	400 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecart s de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	40 000	40 000
	Réserve s statutaires ou contractuelles	136 781	225 801
	Réserve s réglementées		
	Autres réserve s		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	79 236	110 980
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		656 017	776 781
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 754	137 484
	Dettes fiscales et sociales	102 730	125 269
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	256	556
	Produits constatés d'avance (1)	212 130	220 524
Total des dettes		396 870	483 832
Ecart s de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 052 887	1 260 613
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		79 235,90	110 980,15
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		396 870	483 832
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 052 887** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **789 715** euros et un total **charges** de **710 479** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **79 236** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

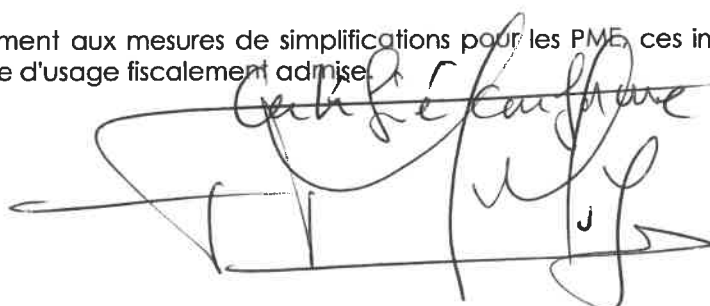
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.



Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	470 000					470 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	470 000					470 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 789					1 789
	Instal., agencement, aménagement divers	23 994					23 994
	Matériel de transport	28 128				3 000	25 128
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 911				3 000	50 911
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	8 602					8 602
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 602					8 602
TOTAL		532 513				3 000	529 513

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 789			1 789
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	21 275	2 719		23 994
Matériel de bureau, mobilier	26 406	1 025	3 000	24 431
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 470	3 744	3 000	50 214
TOTAL	49 470	3 744	3 000	50 214

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Fonds Commercial

	30/06/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	470 000	
TOTAL	470 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2023
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	22 942	20 211	22 942		20 211
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	22 942	20 211	22 942		20 211
TOTAL GENERAL		22 942	20 211	22 942		20 211
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			20 211	22 942		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	189 601	189 601	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 336	11 336	
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 976	28 976	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	25 056	25 056	
TOTAL DES CREANCES		254 969	254 969	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	81 754	81 754		
	Personnel et comptes rattachés	44 153	44 153		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 941	25 941		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 557	31 557		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 079	1 079		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	256	256		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	212 130	212 130		
TOTAL DES DETTES		396 870	396 870		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

30/06/2023

Total des Produits à recevoir		50 688
Autres créances clients		49 807
CLIENTS FACTURES A ETABLIR HG	43 535	
CLIENTS @COM FACTURES A ETABLIR IG	6 272	
Autres créances		881
INTERETS COURUS A RECEVOIR	881	

Charges à payer

		30/06/2023
Total des Charges à payer		76 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 010
FOURN @COM FACT NON PARVENUES IG	16 010	
Dettes fiscales et sociales		60 237
PERS CONGES A PAYER	19 848	
PERS RTT & MODUL A PAYER	3 304	
PERS PRIMES & 13 ^e MOIS A PAYER	21 000	
ORG SOC CH/CONGES A PAYER	6 562	
ORG SOC CH/RTT & MODUL A PAYER	1 157	
ORG SOC CH/PRIMES & 13 MOIS A PAYER	7 350	
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	55	
ETAT CHARGES A PAYER	864	
CONTRIB FORMATION A PAYER (TA & FC)	97	

Capital social

		30/06/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20 000,00	20,0000	400 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20 000,00	20,0000	400 000,00

Engagements financiers

	30/06/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite		33 798	
		33 798	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		33 798	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

@ COM.EXPERTISE, LIMOUSIN - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 16, Avenue Gutenberg
87500 ST YRIEIX LA PERCHE
448170001 RCS LIMOGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 79 235,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 235,90 euros
Un prélèvement sur le compte " réserves statutaires "	20 764,10 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000,00 euros
Soit 5,00 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

200 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

300 000,00 euros, soit 15,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

200 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Décembre 2023

Certifié conforme
La Gérance

